

Paris, le 29 janvier 2021

M. Jean-Paul Vaillant,
Directeur général,
Adef,
19-21 rue Baudin,
94207 Ivry-sur-Seine cedex

Monsieur Vaillant,

Nous avons reçu dans notre permanence *Mme Z*, résidente *d'un de vos foyers*.

Elle est victime de harcèlements et de pratiques exhibitionnistes répétées de la part de son voisin de couloir.

Elle a porté plainte auprès de la police et suite à ce dépôt de plainte, la police est passée voir le gérant de la résidence, visite qui a suffi pour faire découvrir à ce personnage que les représentants de l'Adef non seulement « pouvaient » mais « devaient » faire quelque chose, qu'Adef pouvait être tenue responsable de l'intégrité physique et morale de ses résidents, surtout si la direction avait été avertie auparavant qu'un problème nécessitait attention.

Je me sens obligé de tirer de cette histoire quelques remarques que je tenais à partager avec vous.

Nous avons toujours dit, au Copaf, que l'ambition dessinée dans les projets sociaux des foyers de travailleurs immigrés qui se transformaient en « résidences sociales » était intenable et porteuse de gros dysfonctionnements et de violences. Les gestionnaires et notamment l'Unaf, dont vous avez été vous-même le délégué général, nous berçaient avec la douce musique des compétences multiformes dont disposaient vos sociétés, compétences aptes à régler tous les problèmes de cohabitation ou de compatibilité entre des gens mis ensemble par le seul critère de leur précarité financière et sociale. Forts de l'expérience de l'incurie des gestionnaires dans le suivi social des résidents des foyers de travailleurs immigrés, nous avons sonné l'alarme y compris auprès de la CILPI et du Ministère du Logement sur les risques inhérents au projet de ces « résidences sociales » décrites par une de nos militantes, Geneviève Petauton, comme des « fourre-tout de la misère ». Nous commençons à voir aujourd'hui la malheureuse vérification sur le terrain de nos prévisions, et les incidents décrits par *Mme Z* dans sa déposition à la police en sont un triste exemple.

Vous savez vous-même que les budgets que les sociétés gestionnaire peuvent consacrer à la médiation sociale sont minimes, et très en-deça de ce qu'exigerait une véritable pratique d'intervention suivie dans des structures accueillant entre 100 et 400 personnes. Vous savez vous-même que gérer un établissement de 300 ouvriers et travailleurs unis par un même besoin d'assurer que tous puissent se reposer et renouveler leur capacité de travailler toute une journée ou toute une nuit n'exige pas la même attention et capacité d'intervention constante que la gestion de 300 « précaires » d'origines et porteurs de difficultés très diverses. Ceci est d'autant plus vrai que lorsque ces ouvriers ou travailleurs appartenaient à une même communauté d'origine, nombreux problèmes de cohabitation étaient réglés par une auto-gestion communautaire et ne venaient même pas à l'attention des agents du gestionnaire.

Malheureusement il est difficile de faire marche arrière. Le « plan de traitement » des foyers de travailleurs immigrés est presque achevé et nous, pour notre part, le trouvons difficile de féliciter qui que ce soit dans cette triste aventure. Pour nous qui fréquentons depuis des décennies ces établissements, la transformation équivaut pour des milliers de personnes à une perte d'autonomie et une perte de qualité de leur vie sociale et collective, une amélioration toute relative de leurs conditions de vie individuelles contrebalancée par un risque permanent et pesant d'expulsion pour être remplacé par un autre « précaire ». C'est pour cela que nous promouvons la création d'un statut de « résidences sociales pour travailleurs isolés de leurs familles » qui permettraient, au moins en ce qui concerne les travailleurs immigrés ou les travailleurs en déplacement, de bénéficier de droits proches de ceux d'un locataire.

Bien sûr nous ne nous attendons pas à rencontrer beaucoup de sympathie pour ce combat auprès des sociétés gestionnaires ou auprès de l'Unaf. Nous espérons néanmoins pouvoir compter sur votre capacité de comprendre et de dialoguer.

En espérant que vous ferez ce qu'il faut pour que votre personnel soit attentif aux tensions de cohabitation qui se multiplieront forcément dans les « résidences sociales » que vous gérez, et notamment concernant les agressions dont peuvent être victimes les femmes, je vous prie d'agréer, Monsieur Vaillant, l'expression de mes salutations distinguées.